



Crédits supplémentaires pour 2026 - 2e série

Préavis N° 2026/68

Lausanne, le 8 octobre 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2026, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif. Le présent préavis se base sur l'organisation des directions et des services au 1^{er} janvier 2026.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>7'463'200,00</u>	<u>-4'506'500,00</u>	<u>2'956'700,00</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 43 du préavis)	<u>203'800,00</u>	<u>-120'000,00</u>	<u>83'800,00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires (détail en page 48 du préavis)	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature

		Directions								
		Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	Multidirections	
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploitation	69'100	65'000	1'147'000	325'400	412'800	351'600		2'370'900
	303	Assurances sociales	13'000	5'900	57'700	30'100	37'800	32'300		176'800
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	2'000	2'300	76'400	24'800	66'100	41'500		213'100
	305	Assurances accidents et maladie		200	1'900	500	800	1'800		5'200
	306	Indemnisation et remboursement de frais (autorités et personnel) - Forfait							-22'200	-22'200
	309	Autres charges des autorités et du personnel	9'400		13'500		43'100		-1'000	65'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau		-10'000	27'000		-4'400		-17'300	-4'700
	311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules		-150'800	148'900		314'200		-32'100	280'200
	312	Achat d'eau, d'énergie, de combustible					-4'000			-4'000
	313	Autres fournitures et marchandises	-38'800	-40'000			-101'800		-24'600	-205'200
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire		-32'700	1'262'300	226'900	632'600	-25'400		2'063'700
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques		-20'000	30'000	-9'000	-1'100	40'000		39'900
	316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation			15'700	500	-65'100	54'500	184'200	189'800
	317	Réceptions, manifestations et notes de frais	-4'000	-20'000		5'000	-1'100	0		-20'100
	318	Honoraires et prestations de services	137'600	53'800	224'500	116'900	217'600	-55'000	-40'000	622'700
	319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers		240'000	100'000	-11'000	178'300			507'300
	330	Amortissements du patrimoine financier					1'600			1'600
	351	Remboursements et participations	64'400							64'400
	365	Aides et subventions à des institutions privées	126'500		-1'924'500		467'100		-9'800	-1'340'700
	366	Aides individuelles			320'000					320'000
	370	Subventions à redistribuer			2'139'500					2'139'500
	390	Imputations internes				0				0
		Total des charges	379'200	93'700	3'639'900	710'100	2'194'500	401'300	0	7'463'200
	435	Ventes et prestations de service		-100'000			-651'300		0	-751'300
	436	Remboursements de tiers	-75'000		-157'100	-61'000		-98'000		-391'100
	439	Autres recettes		100'000	-864'300	-3'400				-767'700
	451	Participations et remboursements	-52'100		-1'557'200		-388'100			-1'997'400
	465	Subventions	-100'000	-30'300	2'139'400	-187'800				1'821'300
	470	Subventions perçues à redistribuer			-2'139'400					-2'139'400
	480	Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement			-236'400					-236'400
	490	Imputations internes							-44'500	-44'500
		Total des revenus	-227'100	-30'300	-2'815'000	-252'200	1'039'400	-98'000	0	-4'506'500
		TOTAL PAR DIRECTION	152'100	63'400	824'900	457'900	1'155'100	303'300	0	2'956'700
		Page du préavis	page 3	page 7	page 11	page 21	page 25	page 36	page 39	page 41

1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

			SERVICES			
			11	12	13	
			Secrétariat général CD	Service de la culture	Bibliothèque et Archives	
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploitation		9'100	60'000	69'100
	303	Assurances sociales			13'000	13'000
	304	Caisses de pensions et de prévoyance			2'000	2'000
	309	Autres charges des autorités et du personnel	9'400			9'400
	313	Autres fournitures et marchandises			-38'800	-38'800
	317	Réceptions, manifestations et notes de frais	-4'000			-4'000
	318	Honoraires et prestations de services	101'600	36'000		137'600
	351	Remboursements et participations	64'400			64'400
	365	Aides et subventions à des institutions privées	126'500			126'500
		Total des charges	297'900	45'100	36'200	379'200
	436	Remboursements de tiers			-75'000	-75'000
	451	Participations et remboursements	-7'000	-45'100		-52'100
	465	Subventions	-100'000			-100'000
		Total des revenus	-107'000	-45'100	-75'000	-227'100
		TOTAL PAR SERVICE	190'900	0	-38'800	152'100
		Page du préavis	page 3	page 5	page 5	

11 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL CD

Dépassement frais du personnel

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
11.309	Autres charges des autorités et du personnel	CHF	18'400,-	CHF	0,-	CHF	9'400,-
11.317	Réceptions, manifestations et notes de frais	CHF	68'900,-	CHF	-4'300,-	CHF	-4'000,-
11.318	Honoraires et prestations de services	CHF	555'800,-	CHF	-41'700,-	CHF	-5'400,-

Le Secrétariat général de la Direction de la culture et du développement urbain (SGCD) a sollicité un mandat auprès d'une entreprise de recrutement, afin de pourvoir un poste de cadre stratégique pour le service.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget 2026, le SGCD annonce un dépassement entièrement compensé.

Guide délicieux

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
11.318	Honoraires et prestations de services	CHF	555'800,-	CHF	-41'700,-	CHF	107'000,-
11.451	Participations et remboursements	CHF	-23'000,-	CHF	0,-	CHF	-7'000,-
11.465	Subventions	CHF	-105'000,-	CHF	0,-	CHF	-100'000,-

Le projet du Guide délicieux est reconduit pour une troisième et dernière édition 2026/2027.

Contrairement aux deux éditions précédentes, où l'Unité de développement et promotion de la Ville (UDPV) s'est occupée du suivi opérationnel et stratégique du Guide, l'association Lausanne tourisme est mandatée pour la gestion opérationnelle complète de cette troisième édition, tandis que l'UDPV garde le pilotage stratégique du projet.

Les dépenses liées à ce projet n'ont pas été inscrites au budget 2026. Le dépassement budgétaire engendré par ces dépenses est entièrement compensé par les versements des partenaires cofinançant le projet (FERL, Vaud Promotion, Gastro Lausanne et l'Office des vins vaudois).

Réduction et rabais de rente DDP

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
11.351	Remboursements et participations	CHF	0,-	CHF	0,-	CHF	64'400,-
11.365	Aides et subventions à des institutions privées	CHF	9'678'800,-	CHF	85'000,-	CHF	126'500,-

Rabais de rente de superficie (parking des Plaines-du-Loup) :

Ce rabais résulte de la réduction de la redevance de superficie prévue à l'article 6b de l'acte de DDP relatif à la parcelle du parking des Plaines-du-Loup. Cette réduction vise à compenser le préjudice subi par le superficiaire en raison des adaptations de projet imposées par la non-conformité du gabarit du PPA1 au plafond aérien.

Cette réduction est assimilée à un dédommagement.

Rabais de rente de superficie lié à la Fondation Terre des hommes :

Une réduction annuelle de CHF 36'500.- sur la rente de superficie du DDP n° 21020 est accordée à la superficiaire, conditionnée à la signature d'un bail de 20 ans avec la Fondation Terre des hommes. Cette réduction annuelle de DDP est prise en charge de subventionnement.

Soutien à la Fondation Entraide Protestante Suisse (EPER) :

Un soutien financier global de CHF 370'000.- est accordé à la Fondation Entraide Protestante Suisse (EPER) par le biais d'une réduction de la rente de superficie relative au DDP n° 21010.

Cette réduction s'élève à CHF 90'000.- pour les années 2026 à 2028, puis à CHF 50'000.- pour les années 2029 et 2030. À cette fin, une réduction équivalente est accordée à la superficiaire, laquelle est intégralement répercutée sur le loyer facturé à la fondation EPER. Cette réduction annuelle de DDP est prise en charge de subventionnement.

12 SERVICE DE LA CULTURE**Auxiliariat, mandat médiation et exposition du Musée historique de Lausanne (MHL)**

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
12.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	5'665'400,-	CHF	0,-	CHF	9'100,-
12.318	Honoraires et prestations de services	CHF	505'800,-	CHF	0,-	CHF	36'000,-
12.451	<i>Participations et remboursements</i>	CHF	0,-	CHF	0,-	CHF	-45'100,-

Au cours de l'exercice 2026, le Musée Historique Lausanne (MHL) a reçu deux remboursements de frais de la part du Département fédéral de justice et police (DFJP), conformément au contrat conclu pour l'accueil de leur exposition itinérante « Placés, internés, oubliés ». L'exposition a été présentée du 1^{er} novembre 2025 au 31 mars 2026 au sein de leur institution.

1. Premier remboursement — CHF 9'100.-

Ce montant couvre les frais engagés pour l'engagement complémentaire d'auxiliaires scientifiques et de médiation culturelle sur l'exercice 2026.

2. Second remboursement — CHF 36'000.-

Ce montant couvre deux éléments distincts :

- le dépassement budgétaire lié à la médiation culturelle, estimé à CHF 20'000.- en fin d'exercice 2026 (montant correspondant au budget annuel alloué à cette activité) ;
- un engagement à venir (devis en attente) pour l'intervention d'un géomètre chargé de mesurer en m³ les œuvres du MHL entreposées au dépôt de Sébeillon, dans la perspective du déménagement prévu en 2027. Cette mesure permettra d'anticiper la manutention nécessaire à ce chantier d'envergure. Aucun budget n'est alloué à ce type d'engagement, de nature extraordinaire.

13 BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE LA VILLE DE LAUSANNE**Auxiliaires**

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
13.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	5'778'300,-	CHF	0,-	CHF	60'000,-
13.303	Assurances sociales	CHF	523'000,-	CHF	0,-	CHF	13'000,-
13.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	780'800	CHF	0,-	CHF	2'000,-
13.436	<i>Remboursements de tiers</i>	CHF	-1'000,-	CHF	0,-	CHF	-75'000,-

Le Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) a dû procéder aux remplacements à la bibliothèque de deux collaboratrices pour des absences maladie de longue durée cumulées à des absences accidents.

Il est prévu que les situations d'absence maladie perdurent ces prochains mois (probablement jusqu'à fin 2026).

Concrètement, du fait des éléments, ci-dessus, le service BAVL évalue le montant du dépassement de son budget auxiliaire 2026 à hauteur de CHF 75'000.- supplémentaires (y compris les charges sociales).

Ce dépassement est compensé par les remboursements des assurances sociales. Dans le respect des directives en la matière, le service BAVL sollicite un crédit supplémentaire compensé.

Achat bibliobus électrique

		Budget		CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
13.313	Autres fournitures et marchandises	CHF	115'200,-	CHF	0,-	CHF	-38'800,-

Voir détail sous chapitre B. Autorisation d'achats, division 13 « Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne »

2. SECURITE ET ECONOMIE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES				
			17	18	20	21	
			Corps de police	Service de protection et sauvetage	Service de l'économie	Service de l'eau	
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploitation		65'000			65'000
	303	Assurances sociales		5'900			5'900
	304	Caisses de pensions et de prévoyance		2'300			2'300
	305	Assurances accidents et maladie		200			200
	310	Imprimés et fournitures de bureau	-10'000				-10'000
	311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	-110'000	-53'800	23'000	-10'000	-150'800
	313	Autres fournitures et marchandises	-40'000				-40'000
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	-40'000	30'300	-23'000		-32'700
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	-20'000				-20'000
	317	Réceptions, manifestations et notes de frais	-20'000				-20'000
	318	Honoraires et prestations de services		53'800			53'800
	319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers	240'000				240'000
		Total des charges	0	103'700	0	-10'000	93'700
	435	Ventes et prestations de service	-100'000				-100'000
	439	Autres recettes	100'000				100'000
	465	Subventions		-30'300			-30'300
		Total des revenus	0	-30'300			-30'300
		TOTAL PAR SERVICE	0	73'400	0	-10'000	63'400
		Page du préavis	page 7	page 9	page 10	page 10	

17 CORPS DE POLICE

Demande de crédit supplémentaire : ajustement divers comptes 2026

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
17.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	242'500,-	CHF	0,-	CHF	-10'000,-
17.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	2'150'900,-	CHF	0,-	CHF	-110'000,-
17.313	Autres fournitures et marchandises	CHF	888'300,-	CHF	0,-	CHF	-40'000,-
17.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	187'700,-	CHF	0,-	CHF	-40'000,-

17.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	CHF	374'000,-	CHF	0,-	CHF	-20'000,-
17.317	Réceptions, manifestations et notes de frais	CHF	331'700,-	CHF	0,-	CHF	-20'000,-
17.319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers	CHF	346'700,-	CHF	0,-	CHF	240'000,-
17.435	Ventes et prestations de service	CHF	-3'499'300,-	CHF	0,-	CHF	-100'000,-
17.439	Autres recettes	CHF	-235'000,-	CHF	0,-	CHF	100'000,-

Une augmentation du budget du compte 319900 est demandée pour intégrer l'augmentation de la contribution de la Police Municipale de Lausanne (PML) à la Société des Officiers des Polices communales Vaudaises (SOPV) (facturation SAE-SAGA et CEMag). Cette contribution est calculée en fonction du coût du personnel mis à disposition par les polices municipales pour assurer le fonctionnement de la SOPV. La mise à disposition de personnel de la PML pour les missions de la SOPV ayant été modifiée fin 2025, l'augmentation des charges qu'elle engendre n'a pas pu être anticipée lors de l'élaboration du budget 2026.

Au total un crédit supplémentaire de CHF 240'000.- est demandé. Celui-ci sera compensé par des non-dépenses et des économies réalisées ou escomptées sur différents comptes :

- impressions : avec la mise en place des amendes par QRCode depuis janvier 2026, les achats des carnets d'amendes d'ordre diminuent et permettent de tabler sur une économie de CHF 10'000 au compte 310100 ;
- achat de matériel d'exploitation : le coût attendu pour les équipements de l'Office de la circulation et du stationnement est moins important que prévu et des économies sont attendues notamment sur le matériel radio pour les scootéristes (CHF 40'000 au compte 311400) ;
- achat d'équipement et matériel spécialisé pour les aspirants : une économie sera réalisée en raison du nombre d'aspirants de la volée 2026 moins important que prévu au budget. L'utilisation du matériel en stock peut compléter l'équipement en matériel de télécommunication et le report des commandes non urgentes explique également la diminution attendue du montant des achats d'équipement (CHF 70'000 au compte 311600) ;
- diminution des achats des articles divers pour les campagnes de prévention et marchandises promotionnelles (CHF 20'000 au compte 313600) ;
- le montant des achats des pièces de rechange et autres marchandises pour les véhicules d'intervention permettront de dégager une économie de CHF 20'000 au compte 313900 ;
- une partie des travaux d'entretien annuel des bâtiments et d'entretien des machines et du matériel d'exploitation ont dû être repoussés en raison des travaux en cours au bâtiment de l'Hôtel de Police pour la mise en conformité aux normes techniques (ventilation et incendie). Ceci entraîne une diminution des charges sur 2026 estimée à CHF 60'000 (CHF 40'000 au compte 314100 et CHF 20'000 au compte 315400) ;
- les remboursements des frais de repas seront moins importants que prévu au budget, permettant de dégager une économie estimée à CHF 20'000.- dans le compte 317999.

Par la présente demande de crédit supplémentaire, une correction technique est également demandée au niveau des recettes. En effet, un montant de CHF 100'000.- a été inscrit dans le compte 439900 en lieu du compte 435600.

18 SERVICE DE PROTECTION ET SAUVETAGE**Absence longue durée maladie d'un collaborateur du Détachement poste médical avancé (DPMA)**

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
18.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	27'286'700,-	CHF	0,-	CHF	65'000,-
18.303	Assurances sociales	CHF	2'407'700,-	CHF	0,-	CHF	5'900,-
18.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	3'817'900,-	CHF	0,-	CHF	2'300,-
18.305	Assurances accidents et maladie	CHF	151'000,-	CHF	0,-	CHF	200,-

Un collaborateur du détachement poste médical avancé (DPMA) a été en absence maladie longue durée jusqu'au 31 juillet 2026. Cette entité n'étant constituée que de quatre personnes, il a été nécessaire d'engager un auxiliaire mensualisé durant sept mois afin de palier à cette absence et permettre au DPMA de mener à bien ses missions. Cette absence n'était pas prévisible lors de l'élaboration du budget 2027, raison pour laquelle un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Expertise technique de l'entité ambulance

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
18.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	667'800,-	CHF	0,-	CHF	-53'800,-
18.318	Honoraires et prestations de services	CHF	240'200,-	CHF	0,-	CHF	53'800,-

À la suite d'un contrôle de l'inspection du travail lausannois, il a été souhaité la production d'un rapport d'expertise d'une entreprise externe visant à évaluer divers aspects des conditions de travail de l'entité ambulance. Cette dépense n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget 2026. Un crédit supplémentaire s'avère dès lors nécessaire afin de couvrir dite expertise, qui peut toutefois être compensée du fait du report de l'acquisition des nouvelles tenues cantonales des ambulanciers.

Maintien opérationnel des constructions de protection civile

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
18.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	520'300,-	CHF	0,-	CHF	30'300,-
18.465	Subventions	CHF	0,-	CHF	0,-	CHF	-30'300,-

Afin de poursuivre le maintien opérationnel des constructions de protection civile, un certain nombre de travaux ont été identifiés et soumis à l'approbation du canton. Ces travaux concernent les constructions des Bergières et Grand-Vennes. Ceux-ci ont tous été avalisés et seront l'objet d'un versement de l'Office fédéral de la protection de la population (CHF 30'300.-). Ces travaux n'étant pas prévus lors de l'élaboration du budget, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire afin de pouvoir réaliser ces travaux.

20 SERVICE DE L'ÉCONOMIE**200 COMMERCE, MANIFESTATION, SÉJOUR****Achat de fontaines à queue de lion pour l'aménagement des espaces publics**

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
200.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	7'600,-	CHF	0,-	CHF	23'000,-
200.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	433'000,-	CHF	0,-	CHF	-23'000,-

Afin de poursuivre l'installation de fontaines à queue de lion dans les espaces publics, pour notamment offrir des points d'eau potable gratuite et renforcer les îlots de fraîcheur en Ville de Lausanne, l'acquisition de quatre fontaines sera effectuée sur la nature 311.

Le budget de fonctionnement inclus, dans la nature de compte 314, un montant destiné à l'entretien des fontaines.

21 SERVICE DE L'EAU**210 EAU POTABLE****Achats informatiques**

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
210.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	3'473'000,-	CHF	0,-	CHF	-10'000,-

[Voir détail sous chapitre B. Autorisation d'achats, division 210 « Eau potable »](#)

3. SPORT ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES					
			22	23	24	25	50	
			Secrétariat gé- néral SCS	Service des sports	Service social Lausanne - CSR	Service du tra- vail	Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité	
NATURE	301	Personnel administratif et d'ex- ploitation	42'000		500'000	504'500	100'500	1'147'000
	303	Assurances sociales	3'100			45'600	9'000	57'700
	304	Caisses de pensions et de pré- voyance	800			70'600	5'000	76'400
	305	Assurances accidents et mala- die	200			1'200	500	1'900
	309	Autres charges des autorités et du personnel	13'500					13'500
	310	Imprimés et fournitures de bu- reau					27'000	27'000
	311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules		13'000	135'900			148'900
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire		1'252'200	10'100			1'262'300
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques		30'000				30'000
	316	Loyers, fermages et rede- vances d'utilisation			15'700			15'700
	318	Honoraires et prestations de services	-13'500		10'000		228'000	224'500
	319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers					100'000	100'000
	365	Aides et subventions à des ins- titutions privées		65'000			-1'989'500	-1'924'500
	366	Aides individuelles	320'000					320'000
	370	Subventions à redistribuer					2'139'500	2'139'500
		Total des charges	366'100	1'360'200	671'700	621'900	620'000	3'639'900
	436	Remboursements de tiers	-21'600	-20'500			-115'000	-157'100
	439	Autres recettes	-320'000	-294'300			-250'000	-864'300
	451	Participations et rembourse- ments		-245'000	-525'300	-621'900	-165'000	-1'557'200
	465	Subventions					2'139'400	2'139'400
	470	Subventions perçues à redistri- buer					-2'139'400	-2'139'400
	480	Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement			-146'400		-90'000	-236'400
	Total des revenus	-341'600	-559'800	-671'700	-621'900	-620'000	-2'815'000	
	TOTAL PAR SERVICE	24'500	800'400	0	0	0	824'900	
	Page du préavis	page 12	page 13	page 17	page 18	page 18		

22 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL SCS**Remplacements absences de longue durée**

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
22.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	2'105'000,-	CHF	0,-	CHF	42'000,-
22.303	Assurances sociales	CHF	189'800,-	CHF	0,-	CHF	3'100,-
22.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	300'100,-	CHF	0,-	CHF	800,-
22.305	Assurances accidents et maladie	CHF	6'000,-	CHF	0,-	CHF	200,-
22.436	<i>Remboursements de tiers</i>	<i>CHF</i>	<i>-20'000,-</i>	<i>CHF</i>	<i>0,-</i>	<i>CHF</i>	<i>-21'600,-</i>

Afin d'assurer ses différentes missions et le bon fonctionnement du Secrétariat général de la Direction des sports et de la cohésion sociale, le service doit recourir à du personnel auxiliaire pour pallier une absence de longue durée. En effet, le remplacement d'une collaboratrice en congé maternité nécessite l'engagement d'un ou une auxiliaire une durée de plusieurs mois (quatre au minimum). Les absences pour cause de maladie ou accident nécessitent également des remplacements de plusieurs mois.

Recrutement de postes stratégiques

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
22.309	Autres charges des autorités et du personnel	CHF	7'700,-	CHF	0,-	CHF	13'500,-
22.318	<i>Honoraires et prestations de services</i>	<i>CHF</i>	<i>140'100,-</i>	<i>CHF</i>	<i>0,-</i>	<i>CHF</i>	<i>-13'500,-</i>

Au cours de l'année 2026, le SGSCS a accompagné le recrutement de plusieurs postes stratégiques. Le budget pour ces prestations était prévu au compte 318900 « autres prestations de tiers » alors qu'elles doivent dorénavant être comptabilisées à la nouvelle rubrique 309200 « frais de recherche de personnel ».

Adaptation de la comptabilisation des fonds de soutien de la Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS)

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
22.366	Aides individuelles	CHF	0,-	CHF	0,-	CHF	320'000,-
22.439	<i>Autres recettes</i>	<i>CHF</i>	<i>-2'000,-</i>	<i>CHF</i>	<i>0,-</i>	<i>CHF</i>	<i>-320'000,-</i>

En lien avec l'introduction de la norme comptable MCH2, les fonds de soutien doivent désormais figurer au budget de fonctionnement. Le présent crédit supplémentaire doit permettre d'intégrer les montants des trois fonds de soutien du Secrétariat général SCS (fonds du 700^e anniversaire de la Confédération (section 1 : 22500) ; fonds d'action sociales (section 1 : 22600) et fonds Grumbach (section 1 : 22700) dans le budget de fonctionnement.

23 SERVICE DES SPORTS

Installations sportives - mises en conformité et réparations urgentes de biens mobiliers et immobiliers

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
23.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	213'800,-	CHF	-16'000,-	CHF	13'000,-
23.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	1'640'700,-	CHF	-122'500,-	CHF	753'000,-
23.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	CHF	289'000,-	CHF	-21'400,-	CHF	30'000,-
23.436	<i>Remboursements de tiers</i>	CHF	-30'500,-	CHF	0,-	CHF	-20'500,-
23.439	<i>Autres recettes</i>	CHF	-2'152'000,-	CHF	0,-	CHF	-19'000,-

Mises en conformité / sécurité

Stade-Lausanne tennis

Des mesures indispensables à la mise en conformité d'éléments de sécurité ont dû être réalisées, conformément aux prescriptions de la Police du feu et aux exigences du Service du patrimoine.

Piscine et patinoire de Montchoisi

Le Service des sports a dû procéder à diverses installations non prévues afin de répondre à la Loi fédérale sur la protection des eaux et à la Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses. Pour donner suite à un contrôle durant la saison de glace et afin de répondre aux normes de sécurité de l'ASIT (Association suisse d'inspection technique), une révision sur le circuit du froid de la patinoire a dû être entreprises avant l'ouverture de la nouvelle saison.

Piscine de Mon-Repos et Centre sportif de la jeunesse

Suite au contrôle des installations électriques (OIBT) et afin de permettre des économies d'énergie, le changement des luminaires par des nouveaux luminaires LED des locaux du Budokan et du Judo Kwai de la piscine de Mon-Repos et des locaux du centre sportif de la jeunesse s'est avéré indispensable afin de répondre aux normes en vigueur. Une subvention Equiwatt compensera partiellement les coûts.

Piscine de Bellerive

L'ensemble des vitrages du restaurant de la piscine de Bellerive a fait l'objet de la pose d'un film de sécurité et de protection afin de répondre aux exigences de sécurité. Au vu des inondations subies durant l'hiver 2025, des barres anti-inondations ont été installées ou réparées afin d'éviter de nouveaux dégâts.

Patinoire de la Pontaise

Afin de répondre aux normes de sécurité de l'ASIT (Association suisse d'inspection technique), des travaux ont dû être réalisés sur le circuit de froid de la patinoire avant l'ouverture de la nouvelle saison d'exploitation.

Stade Olympique de la Pontaise

Le Service des sports a dû procéder, en urgence, à la purge des bétons en saillie du stade afin d'éviter qu'un morceau ne se détache accidentellement et cause un accident.

Centre Sports Études Lausanne

Les structures porteuses des balcons du centre sports études ont dû être renforcées suite au constat de leur état de vétusté avancée. Le bâtiment a également dû être mis en conformité pour répondre aux normes incendie.

Centre sportif de Chavannes

En raison d'une absence de longue durée non planifiable, il a été nécessaire de mandater en urgence une société afin de procéder au nettoyage des vestiaires et sanitaires.

Des travaux ont dû être entrepris réparer, une partie de la clôture d'enceinte du terrain de football principal fortement endommagée par une tempête.

Dans le cadre de l'aménagement du nouvel atelier mécanique-serrurerie et afin de garantir l'autorisation d'utilisation du local, le service a dû procéder à la mise aux normes de conformité et de sécurité de plusieurs éléments.

L'ensemble des coûts des objets présentés sous « Mises en conformité / sécurité » s'élève à CHF 542'500.-.

Réparations urgentes

Montchoisi tennis

La Chaudière à gaz assurant la production d'eau chaude sanitaire des douches des vestiaires du club est tombée en panne. En raison de sa vétusté, l'installation a dû être remplacée par une pompe à chaleur.

Piscine de Bellerive

Un changement des moteurs de la station de filtration, les installations du groupe froid et le four à gaz du restaurant ont été entrepris pour garantir le bon fonctionnement des installations.

Stade Lausanne-tennis

Suite à une panne, la chaudière à gaz assurant la production d'eau chaude sanitaire et chauffage du bâtiment annexe a dû être remplacée en raison de sa vétusté.

Piscine du Vieux-Moulin

Le service a dû procéder en urgence à la réparation des deux pompes de circulation de l'eau indispensable au bon fonctionnement de la piscine.

Piscine de Mon-Repos

De nombreuses fuites d'eau sur les conduites d'eau pluviales ont nécessité plusieurs interventions par une entreprise spécialisée dans les plafonds de la piscine, du restaurant et des locaux du Budokan et du Judo Kwai.

Afin de répondre aux exigences liées à l'installation d'une sous-station pour le CAD (chauffage à distance) dans le sous-sol, des travaux de démontage, de désamiantage et d'évacuation de matériaux ont été entrepris.

Piscine et patinoire de Montchoisi

Située sous le bassin, la machine à vagues, datant des années 1930-1940, fonctionnait toujours avec son mécanisme d'époque. Malheureusement, cette installation est tombée subitement en panne au début du mois de juillet nécessitant un travail complexe de réparation au vu de l'ancienneté des pièces. Les travaux sont en cours et la remise en fonction est prévue pour la saison 2027.

Une panne de la ventilation des vestiaires a nécessité le remplacement complet de la tourelle d'extraction de l'air.

Les variateurs de pulsion et d'extraction dans les locaux technique de la patinoire doivent impérativement être changé pour garantir la sécurité des locaux lors de la prochaine saison d'exploitation.

Piscine de Bellevaux

Suite à la rupture d'une conduite d'évacuation des eaux usées, le service a dû procéder à son remplacement d'urgence afin d'éviter une pollution des sols.

Stade Olympique de la Pontaise

Une colonne de douche, impossible à réparer en raison de sa vétusté a dû être remplacée dans les vestiaires du club résidant (Stade Lausanne-Ouchy),

Lors de la rencontre de Coupe Suisse du 18 avril 2026 opposant le FC Stade-Lausanne Ouchy au Grasshopper de Zürich, les supporters zurichois ont endommagé passablement d'équipements du Stade olympique, dont 400 sièges. Il était indispensable de disposer de ces sièges pour le meeting Athletissima du mois d'août (Stade complet). Ces frais seront totalement compensés par une recette supplémentaire suite à la refacturation au locataire.

Centre Sport Etudes Lausanne (CSEL)

La réfection complète du sol des vestiaires et du local de séchage attenant aux douches a dû être entrepris en urgence afin d'éviter des dégâts plus importants.

Grand-Vennes – terrain de sports

Suite à la panne du panneau d'affichage, le service a dû procéder à sa réparation afin de garantir la bonne tenue des rencontres de football se déroulant sur le terrain de Grand Vennes.

L'ensemble des coûts des objets présentés sous « Réparations urgentes » s'élève à CHF 253'500.-.

Demande

Le caractère imprévisible et urgent de ces interventions n'a pas permis, de par leur ampleur, de les intégrer au budget de fonctionnement courant du service.

Ainsi, le Service des sports sollicite l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 796'000.-, au net de CHF 756'500.-.

Amélioration de l'efficacité énergétique des douches pour les vestiaires de la Halle de badminton de Malley, assainissement des éclairages des Centres sportifs de Praz-Séchaud et de Chavannes

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
23.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	1'640'700,-	CHF	-122'500,-	CHF	49'200,-
23.439	Autres recettes	CHF	-2'152'000,-	CHF	0,-	CHF	-5'300,-

La présente demande du Service des Sports s'inscrit dans le catalogue des axes d'action et mesures proposées au Plan climat, et en particulier son premier axe : diminution de la consommation d'énergie, ainsi que la 4ème de ses mesures : optimiser les installations de la Ville et réduire les consommations d'énergie.

Les douches murales équipant la Halle de badminton de Malley présentent un potentiel d'économie d'énergie important et simple à réaliser. Il est proposé d'équiper les 20 douches de la Halle de badminton de Malley de diffuseurs économiques qui réduisent le débit de manière sensible (environ 20%), tout en offrant un confort équivalent à l'utilisateur.

En parallèle à cette démarche, et toujours dans cet objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique, un projet de remplacement des sources lumineuses par des luminaires LED dont l'efficacité énergétique élevée apporte des économies énergétiques non négligeables

Les centres sportifs de Chavannes et de Praz-Séchaud ont été choisis pour l'installation de ces éclairages LED.

L'exploitation des équipements prévus pour assainissement par la présente demande (douches et éclairages) représente actuellement une consommation d'eau de 2'181 m³/an et d'énergie électrique de 17'284 kWh/an, soit des coûts annuels de CHF 14'520.-/an HT.

Ce projet permettrait des économies d'eau de 796 m³/an et d'énergie électrique de 9'227 kWh/an. L'ensemble de ces économies entraînerait une réduction des charges de CHF 5'380.-/an HT. Le coût de sa mise en œuvre (matériel et installation) est de CHF 49'214.- HT. Le programme équi watt soutenant ce type de mesures, une subvention de CHF 5'329.- contribuerait au financement des travaux. En tenant compte de celle-ci, ce projet présente ainsi un temps de retour sur investissement de moins de 10 ans (environ 8 ans).

Les équipements concernés par l'amélioration de l'efficacité énergétique ne faisant pas l'objet d'un comptage volumétrique et énergétique spécifique, le suivi de la réduction effective des consommations sera réalisé en considérant la globalité de chacun des sites concernés. Les fluctuations d'utilisation, en particulier le nombre de visiteurs, seront intégrées au processus de monitoring pour aboutir à des résultats tenant compte des variations d'exploitation.

Couverture temporaire de la patinoire de la Pontaise dans le cadre des Championnats d'Europe de Patinage Artistique 2027

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
23.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	1'640'700,-	CHF	-122'500,-	CHF	450'000,-
23.439	<i>Autres recettes</i>	CHF	-2'152'000,-	CHF	0,-	CHF	-205'000,-
23.451	<i>Participations et remboursements</i>	CHF	-125'000,-	CHF	0,-	CHF	-245'000,-

La tenue des Championnats d'Europe de patinage artistique en janvier et février 2027 à la Vaudoise Aréna ne permettra pas son utilisation par les clubs résidents, tels que le LHC et le Club de Patinage de Lausanne et Malley (CPLM). Pour éviter une coupure d'activité, les heures de glace du CPLM pourront être replacées sur le site de Montchoisi. Pour le LHC, le Service des sports propose de procéder à la couverture de la patinoire de la Pontaise, afin de permettre au club (équipe féminine et masculine élite ainsi que mouvement junior) de pouvoir assurer le bon déroulement de sa saison.

Cette couverture permettra également d'exploiter la patinoire de la Pontaise de façon optimale, quel que soit la météo et ceci pour l'ensemble de ses utilisateur-trice.s (clubs, écoles, public), dès son ouverture le 1^{er} décembre prochain, jusqu'à la fin de la saison, prévue pour le 28 février 2027.

Cette dépense devrait être intégralement compensée par un prélèvement sur le Fonds de soutien au monde sportif lausannois en cas de crise ainsi que par des participations privées et cantonales.

Adaptation de la comptabilisation sur le Fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
23.365	Aides et subventions à des institutions privées	CHF	17'737'900,-	CHF	0,-	CHF	65'000,-
23.439	<i>Autres recettes</i>	CHF	-2'152'000,-	CHF	0,-	CHF	-65'000,-

En lien avec l'introduction de la norme comptable MCH2, la comptabilisation des fonds doit désormais s'effectuer sur le budget de fonctionnement des services.

La présente demande du Service des sports vise à intégrer le montant estimé des écritures comptables liées au Fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous dans son budget de fonctionnement.

24 SERVICE SOCIAL LAUSANNE - CSR

240 DIRECTION ET SUPPORT

Crédits supplémentaires compensés Service social Lausanne (SSL)

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
240.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	39'600,-	CHF	0,-	CHF	135'900,-
240.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	13'700,-	CHF	0,-	CHF	10'100,-
240.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	83'100,-	CHF	0,-	CHF	15'700,-
240.318	Honoraires et prestations de services	CHF	358'500,-	CHF	0,-	CHF	10'000,-
240.451	Participations et remboursements	CHF	-24'364'600,-	CHF	0,-	CHF	-13'300,-
240.480	Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	0,-	CHF	0,-	CHF	-146'400,-
244.451	Participations et remboursements	CHF	-9'039'800,-	CHF	0,-	CHF	-12'000,-

Le Service social Lausanne (SSL) sollicite les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de solutions répondant à des besoins en matière de transformation numérique et de sécurité du personnel.

La solution informatique ABASUD permettra de moderniser l'accueil des bénéficiaires à l'Agence d'assurances sociales, notamment en facilitant leur orientation et le traitement digital des demandes. Son financement est assuré par le Canton en 2026, sur le fonds de réserve de l'Agence d'assurances sociales.

En matière de sécurité, le remplacement progressif de la téléphonie fixe nécessite une solution alternative au système d'alerte actuel. Le système GEBOA, basé sur la technologie IoT (LoRaWAN), a été retenu pour assurer un déclenchement rapide et sécurisé des alertes. Son financement est assuré par le Canton et couvert par les subventions concernées.

244 AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES

Financement du personnel de l'Agence d'assurances sociales

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
244.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	5'803'000,-	CHF	0,-	CHF	500'000,-
244.451	Participations et remboursements	CHF	-9'039'800,-	CHF	0,-	CHF	-500'000,-

Le Service social Lausanne a obtenu de la part du Canton le financement de nouveaux postes pour l'Agence d'assurances sociales ce qui nécessite une adaptation de notre budget.

Afin de répondre aux exigences en lien avec des projets pilotes et la réorganisation de certaines unités, des auxiliaires ont été engagés pour l'année 2026. Le financement est assuré par les subventions cantonales octroyées en 2026.

25 SERVICE DU TRAVAIL

254 EMPLOI LAUSANNE

Ressources salaires

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
254.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	4'923'100,-	CHF	0,-	CHF	504'500,-
254.303	Assurances sociales	CHF	444'500,-	CHF	0,-	CHF	45'600,-
254.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	679'000,-	CHF	0,-	CHF	70'600,-
254.305	Assurances accidents et maladie	CHF	13'700,-	CHF	0,-	CHF	1'200,-
254.451	Participations et remboursements	CHF	-5'988'800,-	CHF	0,-	CHF	-621'900,-

Emploi Lausanne est une unité du service du travail qui prend en charge des demandeurs et demandeuses d'emploi afin d'améliorer leur aptitude à retrouver un travail. Ces prises en charges font l'objet de subvention et de mandats dont l'amplitude varie en fonction de la situation sur le plan du chômage.

Afin de répondre aux augmentations de commande qui lui ont été passées et de permettre la prise en charge des demandeurs et demandeuses d'emploi concernés, le service du travail a engagé du personnel auxiliaire ou augmenté les taux d'occupations de son personnel fixe. Les dépenses supplémentaires sont intégralement couvertes par l'augmentation des chiffres d'affaires liés aux commandes et mandats.

50 SERVICE DE L'INCLUSION ET DES ACTIONS SOCIALES DE PROXIMITÉ

Remplacement auxiliaire d'absences longue durée

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
50.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	8'680'100,-	CHF	0,-	CHF	100'500,-
50.303	Assurances sociales	CHF	789'100,-	CHF	0,-	CHF	9'000,-
50.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	1'140'200,-	CHF	0,-	CHF	5'000,-
50.305	Assurances accidents et maladie	CHF	25'600,-	CHF	0,-	CHF	500,-

50.436	Remboursements de tiers	CHF	-479'600,-	CHF	0,-	CHF	-115'000,-
--------	-------------------------	-----	------------	-----	-----	-----	-------------------

Afin d'assurer ses différentes missions et le bon fonctionnement du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité, le service doit parfois recourir à du personnel auxiliaire pour pallier des absences de longue durée. En effet, le remplacement de plusieurs collaboratrices en congé maternité ou d'un collaborateur en service civil nécessite l'engagement d'auxiliaires pour des durées de plusieurs mois (quatre au minimum). Les absences pour causes d'accident nécessitent également des remplacements de durée pouvant être importante. Les indemnités des allocations pour perte de gain (APG) et accidents ont été budgétisées de manière très conservatrice. Au vu des absences effectives et des APG avérées, il y a lieu d'augmenter tant les charges que les recettes qui y sont liées, permettant l'engagement du personnel auxiliaire de remplacement nécessaire.

Financement brochure "Vivre à Lausanne" par fonds Minipic

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
50.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	153'300,-	CHF	0,-	CHF	27'000,-
50.318	Honoraires et prestations de services	CHF	2'062'300,-	CHF	0,-	CHF	63'000,-
50.480	Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-658'200,-	CHF	0,-	CHF	-90'000,-

Le programme MiniPIC a une durée de quatre ans (actuellement 2024-2027). Sa réalisation est inscrite au budget de fonctionnement. La subvention reçue de l'Etat de Vaud pour la réalisation de ce programme est de CHF 2'632'680.-, soit un montant annuel transféré de CHF 658'170.-. La subvention est versée sur le compte du fonds MiniPIC.

Les besoins ne sont toutefois pas linéaires et varient chaque année. Ainsi, la révision de la brochure « Vivre à Lausanne » nécessite en 2026 des montants plus importants que prévus.

Nous demandons par conséquent le prélèvement du montant de CHF 90'000.- du fonds MiniPIC.

Financement cantonal de l'étude scientifique du projet CANN-L

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
50.318	Honoraires et prestations de services	CHF	2'062'300,-	CHF	0,-	CHF	165'000,-
50.451	Participations et remboursements	CHF	-4'938'300,-	CHF	0,-	CHF	-165'000,-

La Ville de Lausanne a mis sur pied un essai-pilote de vente régulée de cannabis. Ce dernier est encadré par l'Office fédérale de la Santé Publique, ainsi qu'un décret cantonal et il nécessite la réalisation d'une étude scientifique. Depuis le début du projet, cette étude est menée par Addiction Suisse et son financement provient par la commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) qui transite par la Ville de Lausanne. Sur la base d'une convention, la Ville de Lausanne reçoit les fonds conventionnés et les reverse à Addiction Suisse. La demande de crédit supplémentaire vise à régulariser les comptes concernés dans le budget de fonctionnement 2026 du Service de l'Inclusion et actions sociales de proximité.

Adaptation de la comptabilisation du fonds lausannois d'intégration

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
50.319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers	CHF	221'400,-	CHF	0,-	CHF	100'000,-
50.365	Aides et subventions à des institutions privées	CHF	13'029'300,-	CHF	0,-	CHF	150'000,-
50.439	<i>Autres recettes</i>	CHF	-4'287'000,-	CHF	0,-	CHF	-250'000,-

En lien avec l'introduction de la norme comptable MCH2, les fonds doivent désormais figurer au budget de fonctionnement des services. Le présent crédit supplémentaire vise à intégrer le fonds lausannois d'intégration (FLI), géré par le Bureau lausannois pour les immigré e-s (BLI) au budget de fonctionnement. L'augmentation de la dotation du fonds décidée par le Conseil communal (amendement de CHF 100'000.- « Prévention de toute forme de racisme ou de discrimination ») est déjà comptabilisé au compte 365000 et l'attribution au FLI hors amendement est déjà prévue au compte 319'901.

Reclassement subventions

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
50.365	Aides et subventions à des institutions privées	CHF	13'029'300,-	CHF	0,-	CHF	-2'139'500,-
50.370	Subventions à redistribuer	CHF	0,-	CHF	0,-	CHF	2'139'500,-
50.465	Subventions	CHF	-2'986'600,-	CHF	0,-	CHF	2'139'400,-
50.470	<i>Subventions perçues à redistribuer</i>	CHF	0,-	CHF	0,-	CHF	-2'139'400,-

A la suite de l'audit communal des comptes 2025, le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) a relevé que deux subventions cantonales sont entièrement redistribuées à des institutions (association Sleep-In et Armée du Salut – La Marmotte). Il a été demandé de procéder à un reclassement de la charge au compte 370604 - Subventions redistribuées aux organisations privées à but non lucratif ainsi que du produit au compte 470100 - Subventions perçues à redistribuer de cantons et concordats.

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		Services			
		29 Service des gérances	31 Service des parcs et do- maines	32 Service d'orga- nisation et d'informatique	
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploita- tion	150'000	175'400	325'400
	303	Assurances sociales	13'300	16'800	30'100
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	21'000	3'800	24'800
	305	Assurances accidents et maladie	500		500
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	39'100	187'800	226'900
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'instal- lations techniques			-9'000
	316	Loyers, fermages et redevances d'utili- sation		500	500
	317	Réceptions, manifestations et notes de frais		5'000	5'000
	318	Honoraires et prestations de services		116'900	116'900
	319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers		-11'000	-11'000
		Total des charges	223'900	383'800	710'100
	436	Remboursements de tiers		-43'200	-61'000
	439	Autres recettes	-3'400		-3'400
	465	Subventions		-187'800	-187'800
		Total des revenus	-3'400	-231'000	-252'200
		TOTAL PAR SERVICE	220'500	152'800	457'900
		Page du préavis	page 21	page 22	page 23

29 SERVICE DES GÉRANCES

Remplacement longues durées - demande de crédit supplémentaire pour des besoins en auxiliaires

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
29.301	Personnel administratif et d'exploita- tion	CHF	7'366'600,-	CHF	0,-	CHF	150'000,-
29.303	Assurances sociales	CHF	667'600,-	CHF	0,-	CHF	13'300,-
29.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	930'000,-	CHF	0,-	CHF	21'000,-
29.305	Assurances accidents et maladie	CHF	20'700,-	CHF	0,-	CHF	500,-

Le Service des gérances a dû faire face à de nombreux arrêts maladies sur le 1^{er} semestre 2026 et a par conséquent dû faire appel à des auxiliaires. D'autre part, en fonction de procédures de suppression de postes au 31 décembre 2026 et aux absences en lien avec ces procédures ainsi qu'à la charge de travail toujours présente, le service des gérances a également dû faire appel à du personnel auxiliaire afin de garantir les prestations. Le service a également dématérialisé les dossiers locataires et immeubles et un auxiliaire a été engagé afin de pouvoir effectuer ce travail.

Transfert du budget d'entretien de PUR à GER pour le bâtiment Béthusy 14

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
29.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	7'495'700,-	CHF	0,-	CHF	25'400,-

[Voir détail sous division 423 « Propreté du domaine public »](#)

Petit Théâtre - Cathédrale 12 - Chauffage & ECS - Demande CS efficacité énergétique - Amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes de distribution du chauffage et de production d'eau chaude sanitaire du Petit Théâtre (Place de la Cathédrale 12)

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
29.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	7'495'700,-	CHF	0,-	CHF	13'700,-
29.439	Autres recettes	CHF	-4'596'900,-	CHF	0,-	CHF	-3'400,-

La présente demande du Service des gérances s'inscrit dans le catalogue des axes d'action et mesures proposées au Plan climat, et en particulier son premier axe : diminution de la consommation d'énergie, ainsi que la 4^e de ses mesures : optimiser les installations de la Ville et réduire les consommations d'énergie.

L'axe d'amélioration proposé dans le cadre du présent crédit supplémentaire est l'amélioration du système de distribution du chauffage (circulateurs de chauffage et vannes des radiateurs) ainsi que de la production d'eau chaude sanitaire (passage d'un boiler électrique à un boiler thermique raccordé au chauffage à distance).

Ce projet permettrait des économies d'énergie thermique de l'ordre de 6'000 kWh/an, électrique d'environ 6'460 kWh/an et une réduction de la consommation d'eau d'environ 6'000 l/an, qui entraîneraient une réduction des charges de CHF 4'182.-/an HT. Le coût de sa mise en œuvre (matériel et installation) est de CHF 13'661.- HT. Le programme équi watt soutenant ce type de mesures, une subvention de CHF 3'415.- contribuerait au financement des travaux. En tenant compte de celle-ci, ce projet présente ainsi un temps de retour sur investissement de moins de 10 ans (environ 2 ans et 5 mois).

31 SERVICE DES PARCS ET DOMAINES

Remplacements d'absence de longue durée

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
31.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	25'998'000,-	CHF	0,-	CHF	175'400,-

31.303	Assurances sociales	CHF	2'344'300,-	CHF	0,-	CHF	16'800,-
31.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	3'449'500,-	CHF	0,-	CHF	3'800,-
31.436	<i>Remboursements de tiers</i>	CHF	-274'400,-	CHF	0,-	CHF	-43'200,-

Afin d'assurer ses différentes missions et la bonne marche du service, le Service des parcs et domaines a été dans l'obligation de procéder à l'engagement de personnes sous contrat d'auxiliaire afin de pallier des absences de longue durée.

Une recette concomitante, d'environ CHF 19'900.-, a été enregistrée sous la rubrique 436'100 au titre des indemnités journalières (IJ) de la SUVA au 30 juin 2026.

Une recette concomitante, d'environ CHF 23'300.-, sera enregistrée sous la rubrique 436'100 au titre des indemnités maternité (AVS) à recevoir en 2026.

Charges de traitement : CHF 196'000.-, Recettes engendrées (LAA et APG) : CHF. 43'200.

Chantier exceptionnel subventionné : entretien de forêts urbaines protectrices au Signal de Sauvabelin

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
31.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	1'843'100,-	CHF	0,-	CHF	187'800,-
31.465	<i>Subventions</i>	CHF	-323'000,-	CHF	0,-	CHF	-187'800,-

Le patrimoine forestier urbain joue un rôle essentiel pour protéger la population des dangers naturels tels que glissements de terrain et chutes de pierres, tout en fournissant des services de détente et de fraîcheur. L'entretien des forêts de protection, de facto situées dans des fortes pentes, constitue un défi technique majeur. Une fois le bois coupé, il doit être évacué, ce qui nécessite soit des installations lourdes au sol (pistes), soit à travers les forêts (câblage, débardage). La solution technique qui préserve au maximum le sol forestier et permet le chantier le plus court est la coupe à l'hélicoptère. Le bois est débité sur pied et héli-litreuillé hors de la forêt, sans impact au sol, et sur une période bien plus courte que celle d'un chantier classique. Un chantier-débardage classique prendrait plusieurs semaines, alors que l'hélicoptage permet d'effectuer la même coupe en quelques jours, tout en préservant les sols. Le coût financier est toutefois élevé, mais fort heureusement subventionné par le Canton à 80% des coûts effectifs.

Le présent crédit supplémentaire a pour but de valoriser la subvention perçue pour ce chantier exceptionnel au crédit du budget alloué aux entreprises forestières. La subvention cantonale est due l'année civile des travaux, et sera donc perçue sur l'exercice comptable 2026.

32 SERVICE D'ORGANISATION ET D'INFORMATIQUE

Diverses demandes compensées

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
32.315	<i>Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques</i>	CHF	711'400,-	CHF	-42'300,-	CHF	-9'000,-
32.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	4'412'800,-	CHF	-55'200,-	CHF	500,-

32.317	Réceptions, manifestations et notes de frais	CHF	8'400,-	CHF	0,-	CHF	5'000,-
32.318	Honoraires et prestations de services	CHF	2'711'500,-	CHF	-200'000,-	CHF	15'000,-
32.319	<i>Impôts, taxes, cotisation et frais divers</i>	<i>CHF</i>	<i>86'600,-</i>	<i>CHF</i>	<i>516'100,-</i>	<i>CHF</i>	-11'000,-

Cette note concerne plusieurs besoins du SOI :

- augmentation du nombre de licences de la solution Optimiso financée par le service MAP ;
- besoins supérieurs au budget concernant les déplacements et débours divers compensés par une moindre utilisation de la nature 315 ;
- besoins supérieurs au budget concernant les prestations de service pour des accompagnements RH (recrutement, gestion des compétences et des valeurs), compensés par une moindre utilisation des natures 315 et 319.

Voir aussi sous division 41 « Mobilité et aménagement des espaces publics »

Absences longue durée

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
32.318	Honoraires et prestations de services	CHF	2'711'500,-	CHF	-200'000,-	CHF	101'900,-
32.436	<i>Remboursements de tiers</i>	<i>CHF</i>	<i>-20'000,-</i>	<i>CHF</i>	<i>0,-</i>	<i>CHF</i>	-17'800,-

Le SOI doit faire face à deux absences longues durées qu'il a fallu remplacer par des ressources externes :

- une absence accident du 23 mai 2026 au 19 juillet 2026 concernant un architecte infrastructure. Concernant ce point la commande de remplacement a été effectuée pour une durée un peu plus longue que l'absence réelle mais le montant mis dans le crédit supplémentaire correspond à la période d'absence ;
- une absence maladie à 50% depuis le 9 juillet 2026 concernant un ingénieur système dédié à la gestion de l'annuaire d'entreprise (Active Directory).

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		Services						
		33	34	35	36	37	51	
		Secrétariat général EJQ	Service de la petite enfance	Service des écoles et du parascolaire	Service de santé et prévention	Service de psychologie scolaire	Service quartiers, jeunesse et familles	
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploitation	-947'700	1'231'200			129'300	412'800
	303	Assurances sociales	-86'000	112'100			11'700	37'800
	304	Caisses de pensions et de prévoyance	-116'900	166'000			17'000	66'100
	305	Assurances accidents et maladie	-2'900	3'300			400	800
	309	Autres charges des autorités et du personnel	-6'900	50'000				43'100
	310	Imprimés et fournitures de bureau	-1'900		-2'500			-4'400
	311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	-34'200	348'400				314'200
	312	Achat d'eau, d'énergie, de combustible	-9'800	5'800				-4'000
	313	Autres fournitures et marchandises	-101'800					-101'800
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	-2'100	634'700				632'600
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	-1'100					-1'100
	316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	-184'000	118'900				-65'100
	317	Réceptions, manifestations et notes de frais	-1'100					-1'100
	318	Honoraires et prestations de services	68'600	-239'600	395'700	-3'000	-4'100	217'600
	319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers			178'300			178'300
	330	Amortissements du patrimoine financier		-3'000	4'600			1'600
	365	Aides et subventions à des institutions privées					467'100	467'100
	390	Imputations internes		-12'800	12'800			0
		Total des charges	68'600	-1'751'800	3'261'800	-2'500	-3'000	2'194'500
	435	Ventes et prestations de service		676'700	-1'328'000			-651'300
	451	Participations et remboursements		277'600	-665'700			-388'100
		Total des revenus		954'300	-1'993'700			-1'039'400
		TOTAL PAR SERVICE	68'600	-797'500	1'268'100	-2'500	-3'000	1'155'100
		Page du préavis	page 26	page 26	page 29	page 34	page 34	page 34

33 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL EJQ**Accompagnement RH Direction EJQ**

		Budget		CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
33.318	Honoraires et prestations de services	CHF	652'600,-	CHF	0,-	CHF	68'600,-

La direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers a récemment validé une nouvelle organisation des ressources humaines de direction. Cette réorganisation impacte les sept services de la direction qui compte plus de 1'300 ept.

Pour accompagner de manière transversale les équipes et cadres de cette évolution tant stratégique qu'opérationnelle de la fonction RH, la direction fait appel à une experte externe des ressources humaines pour un mandat délimité dans le temps.

S'agissant d'une activité transversale à la direction, l'ensemble du montant est réparti sur les services de la direction, d'où la présentation d'un crédit supplémentaire entièrement compensé.

Voir aussi sous division 34 « Service de la petite enfance », 35 « Service des écoles et parascolaire », 36 « Service de santé et prévention », 37 « Service de psychologie scolaire », 51 Service quartiers, jeunesse et familles »

34 SERVICE DE LA PETITE ENFANCE**340 LIEU D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE****Auxiliaires Bureau de détermination des revenus (BDR) - nouvelle politique tarifaire et 1re détermination des revenus**

		Budget		CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
340.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	43'725'000,-	CHF	0,-	CHF	-131'200,-
340.303	Assurances sociales	CHF	3'881'200,-	CHF	0,-	CHF	-11'800,-
340.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	5'571'000,-	CHF	0,-	CHF	-15'000,-
340.305	Assurances accidents et maladie	CHF	124'800,-	CHF	0,-	CHF	-400,-

Voir détail sous division 51 « Service quartiers, jeunesse et familles »

Transfert de l'accueil parascolaire des 1-2P du Service de la petite enfance (SPE) au Service des écoles et du parascolaire (SEP)

		Budget		CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
340.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	43'725'000,-	CHF	0,-	CHF	-37'200,-
340.303	Assurances sociales	CHF	3'881'200,-	CHF	0,-	CHF	-3'400,-

340.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	5'571'000	CHF	0,-	CHF	-100,-
340.305	Assurances accidents et maladie	CHF	124'800,-	CHF	0,-	CHF	-500,-
340.309	Autres charges des autorités et du personnel	CHF	226'300,-	CHF	0,-	CHF	-2'500,-
340.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	72'500,-	CHF	0,-	CHF	-700,-
340.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	515'700,-	CHF	0,-	CHF	-27'200,-
340.312	Achat d'eau, d'énergie, de combustible	CHF	304'100,-	CHF	0,-	CHF	-5'800,-
340.313	Autres fournitures et marchandises	CHF	1'699'600,-	CHF	0,-	CHF	-39'900,-
340.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	2'450'600,-	CHF	0,-	CHF	-800,-
340.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	CHF	21'400,-	CHF	0,-	CHF	-400,-
340.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	3'020'100,-	CHF	0,-	CHF	-117'000,-
340.317	Réceptions, manifestations et notes de frais	CHF	53'400,-	CHF	0,-	CHF	-400,-
340.318	Honoraires et prestations de services	CHF	1'574'900,-	CHF	0,-	CHF	-25'500,-
340.330	Amortissements du patrimoine financier	CHF	42'900,-	CHF	0,-	CHF	-1'100,-
340.435	Ventes et prestations de service	CHF	-12'235'900,-	CHF	-1'947'000,-	CHF	360'000,-
340.451	Participations et remboursements	CHF	-14'818'500,-	CHF	0,-	CHF	10'000,-

[Voir détail sous division 35 « Service des écoles et du parascolaire »](#)

Transfert de l'accueil parascolaire des 1-2P du Service de la petite enfance (SPE) au Service des écoles et du parascolaire (SEP)

Budget			CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.		
340.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	43'725'000,-	CHF	0,-	CHF	-779'300,-
340.303	Assurances sociales	CHF	3'881'200,-	CHF	0,-	CHF	-70'800,-
340.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	5'571'000,-	CHF	0,-	CHF	-101'800,-
340.305	Assurances accidents et maladie	CHF	124'800,-	CHF	0,-	CHF	-2'000,-
340.309	Autres charges des autorités et du personnel	CHF	226'300,-	CHF	0,-	CHF	-4'400,-
340.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	72'500,-	CHF	0,-	CHF	-1'200,-
340.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	515'700,-	CHF	0,-	CHF	-7'000,-

340.312	Achat d'eau, d'énergie, de combustible	CHF	304'100,-	CHF	0,-	CHF	-4'000,-
340.313	Autres fournitures et marchandises	CHF	1'699'600,-	CHF	0,-	CHF	-61'900,-
340.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	2'450'600,-	CHF	0,-	CHF	-1'300,-
340.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	CHF	21'400,-	CHF	0,-	CHF	-700,-
340.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	3'020'100,-	CHF	0,-	CHF	-67'000,-
340.317	Réceptions, manifestations et notes de frais	CHF	53'400,-	CHF	0,-	CHF	-700,-
340.318	Honoraires et prestations de services	CHF	1'574'900,-	CHF	0,-	CHF	-21'700,-
340.330	Amortissements du patrimoine financier	CHF	42'900,-	CHF	0,-	CHF	-1'900,-
340.390	Imputations internes	CHF	2'265'000,-	CHF	0,-	CHF	-12'800,-
340.435	Ventes et prestations de service	CHF	-12'235'900,-	CHF	-1'947'000,-	CHF	316'700,-
340.451	Participations et remboursements	CHF	-14'818'500,-	CHF	0,-	CHF	267'600,-

[Voir détail sous division 35 « Service des écoles et du parascolaire »](#)

Accompagnement RH Direction EJQ

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
340.318	Honoraires et prestations de services	CHF	1'574'900,-	CHF	0,-	CHF	-26'300,-

[Voir détail sous division 33 « Secrétariat général EJQ »](#)

341 INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES

Transfert de l'accueil parascolaire des 1-2P du Service de la petite enfance (SPE) au Service des écoles et du parascolaire (SEP)

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
341.318	Honoraires et prestations de services	CHF	35'096'900,-	CHF	1'897'500,-	CHF	-100'000,-

[Voir détail sous division 35 « Service des écoles et du parascolaire »](#)

Transfert de l'accueil parascolaire des 1-2P du Service de la petite enfance (SPE) au Service des écoles et du parascolaire (SEP)

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
341.318	Honoraires et prestations de services	CHF	35'096'900,-	CHF	1'897'500,-	CHF	-66'100,-

Voir détail sous division 35 « Service des écoles et du parascolaire »

35 SERVICE DES ÉCOLES ET DU PARASCOLAIRE

Transfert de l'accueil parascolaire des 1-2P du Service de la petite enfance (SPE) au Service des écoles et du parascolaire (SEP)

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
35.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	56'962'400,-	CHF	0,-	CHF	358'800,-
35.303	Assurances sociales	CHF	5'118'700,-	CHF	0,-	CHF	32'900,-
35.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	6'975'500,-	CHF	0,-	CHF	50'700,-
35.305	Assurances accidents et maladie	CHF	162'200,-	CHF	0,-	CHF	1'100,-
35.309	Autres charges des autorités et du personnel	CHF	779'600,-	CHF	0,-	CHF	50'000,-
35.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	1'438'100,-	CHF	-107'400,-	CHF	100'000,-
35.312	Achat d'eau, d'énergie, de combustible	CHF	5'339'200,-	CHF	-355'400,-	CHF	5'800,-
35.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	8'209'400,-	CHF	-614'300,-	CHF	10'000,-
35.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	5'586'000,-	CHF	-71'700,-	CHF	118'900,-
35.318	Honoraires et prestations de services	CHF	11'035'900,-	CHF	-511'500,-	CHF	274'200,-
35.330	Amortissements du patrimoine financier	CHF	190'200,-	CHF	0,-	CHF	4'600,-
35.435	Ventes et prestations de service	CHF	-15'868'200,-	CHF	0,-	CHF	-918'000,-
35.451	Participations et remboursements	CHF	-16'710'100,-	CHF	0,-	CHF	-96'500,-

Conformément aux orientations données par la Municipalité dans le cadre de la note du 28 novembre 2019, l'ensemble de l'accueil parascolaire lausannois devient progressivement de la responsabilité du SEP, pour favoriser les synergies avec l'école et la lisibilité pour les parents. Cela entraîne un transfert progressif des places d'accueil 1-2P du SPE au SEP.

Les premières structures ont été basculées à la rentrée scolaire 2024. Ce transfert de places du SPE au SEP entraîne un transfert de charges et de recettes entre les services.

Le présent crédit supplémentaire permet le rattrapage lié à la bascule des structures municipales et subventionnées transférées pour les rentrées scolaires 2024 et 2025. D'autres crédits supplémentaires suivront pour chaque rentrée scolaire.

La compensation financière du transfert des 1-2P entre le SPE et le SEP comprend plusieurs éléments :

- un transfert de charges brutes (salaires, loyers, biens, marchandises et services) et de recettes (parents/FAJE) pour les places municipales en CVE (les charges étant évaluées à CHF 262'500.-) ;
- une diminution des subventions aux institutions pour l'enfance (charges nettes) liées aux places 1-2P qui se traduit dans les comptes du SEP par une augmentation des charges brutes (salaires, loyers, biens, marchandises et services) et de recettes (parents/FAJE) (les charges nettes étant évaluées à CHF 100'000.-) ;
- cette diminution de subventions se matérialise donc par une augmentation des charges pour le SEP mais également par une augmentation des recettes liées à une fréquentation moyenne plus élevée des places 1-2P. L'effet financier au final reste net.

Le transfert des montants des salaires, des biens, services et marchandises est fait sur une base forfaitaire. Les loyers sont transférés sur une base réelle. Le transfert des ept est géré directement par le SEP et le SPE avec le Service du personnel (SPEL). Seuls les montants des salaires sont transférés.

[Voir aussi sous division 34 « Service de la petite enfance »](#)

Transfert de l'accueil parascolaire des 1-2P du Service de la petite enfance (SPE) au Service des écoles et du parascolaire (SEP)

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
35.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	59'962'400,-	CHF	0,-	CHF	872'400,-
35.303	Assurances sociales	CHF	5'118'700,-	CHF	0,-	CHF	79'200,-
35.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	6'975'500,-	CHF	0,-	CHF	115'300,-
35.305	Assurances accidents et maladie	CHF	162'200,-	CHF	0,-	CHF	2'200,-
35.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	1'438'100,-	CHF	-107'400,-	CHF	31'400,-
35.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	8'209'400,-	CHF	-614'300,-	CHF	80'000,-
35.318	Honoraires et prestations de services	CHF	11'035'900,-	CHF	-511'500,-	CHF	154'200,-
35.390	Imputations internes	CHF	8'171'800,-	CHF	0,-	CHF	12'800,-
35.435	Ventes et prestations de service	CHF	-15'868'200,-	CHF	0,-	CHF	-410'000,-
35.451	Participations et remboursements	CHF	-16'710'100,-	CHF	0,-	CHF	-317'200,-

Conformément aux orientations données par la Municipalité dans le cadre de la note du 28 novembre 2019, l'ensemble de l'accueil parascolaire lausannois devient progressivement de la responsabilité du Service des écoles et du parascolaire (SEP), pour favoriser les synergies avec l'école et la lisibilité pour les parents. Cela entraîne un transfert progressif des places d'accueil 1-2P du SPE au SEP.

Les premières structures ont été basculées à la rentrée scolaire 2024. Ce transfert de places du Service de la petite enfance (SPE) au SEP entraîne un transfert de charges et de recettes entre les services.

Un premier crédit supplémentaire a été validé en mars 2026, pour le rattrapage lié à la bascule des structures municipales et subventionnées transférées pour les rentrées scolaires 2024 et 2025. Le présent crédit supplémentaire concerne les structures 1-2P qui ont basculé du SPE au SEP pour la rentrée d'août 2026.

La compensation financière du transfert des 1-2P comprend plusieurs éléments :

- un transfert de charges brutes (salaires, loyers, biens, marchandises et services) et de recettes (parents/ Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)) pour les places municipales en CVE (les charges étant évaluées à CHF 1'204'600.-) ;
- une diminution des subventions aux institutions pour l'enfance (charges nettes) liées aux places 1-2P qui se traduit dans les comptes du SEP, par une augmentation des charges brutes (salaires, loyers, biens, marchandises et services) et de recettes (parents/FAJE) (les charges nettes étant évaluées à CHF 584'300.-) ;
- cette diminution de subventions se matérialise donc par une augmentation des charges pour le SEP, mais également par une augmentation des recettes liées à une fréquentation moyenne plus élevée des places 1-2P. L'effet financier au final reste nul.

Le transfert des montants des salaires, des biens, services et marchandises est fait sur une base forfaitaire. Les loyers sont transférés sur une base réelle. Le transfert des ept est géré directement par le SEP et le SPE avec le Service du personnel (SPEL). Seuls les montants des salaires sont transférés.

Voir aussi sous division 34 « Service de la petite enfance »

Achats de postes de travail – 2026

		Budget		CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
35.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	1'438'100,-	CHF	-107'400,-	CHF	-35'000,-

Voir détail sous chapitre B. Autorisations achats, division 32 « Service d'organisation et d'informatique »

Achat de mobilier pour l'antenne « MQ de la Louve » et l'APEMS Vieux-Moulin – Rentrée 2026

		Budget		CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
35.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	1'438'100,-	CHF	-107'400,-	CHF	252'000,-
35.451	Participations et remboursements	CHF	-16'710'100,-	CHF	0,-	CHF	-252'000,-

Le Service des écoles et du parascolaire (SEP) va ouvrir 96 places d'accueil parascolaire à la rentrée scolaire 2026, 60 à l'APEMS du Vieux-Moulin et 36 supplémentaires à la maison de quartier de la Louve.

Conformément à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et en sus du subventionnement de la masse salariale éducative, le SEP percevra des aides au démarrage de la part de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), à raison de CHF 3'000.- par place au prorata du taux d'ouverture des places.

Cependant, l'octroi de ces aides intervient après l'ouverture des structures concernées et transmission de justificatifs. Au vu des besoins, ces ouvertures de places sont validées pour la rentrée 2026 et les travaux d'entretien, ainsi que l'achat de mobilier. Elles doivent pouvoir être finalisés en vue de cette échéance.

Les financements susmentionnés permettront de couvrir l'achat de mobilier pour un montant total de CHF 252'000.- pour les sites suivants :

- APEMS du Vieux-Moulin : CHF 180'000.-
- Maison de Quartier de la Louve : CHF 72'000.-

Remplacement des sources lumineuses traditionnelles par des sources LED

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
35.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	8'209'400,-	CHF	-614'300,-	CHF	268'000,-

La présente demande s'inscrit dans le catalogue des axes d'action et mesures proposées au Plan climat. Notre demande concerne le 1^{er} axe d'action : diminuer la consommation d'énergie, ainsi que la 4^e de ses mesures : optimiser les installations de la Ville et réduire les consommations d'énergie.

L'éclairage des bâtiments scolaires et leurs infrastructures sportives est responsable d'une large part de la consommation électrique de ces équipements. La proposition consiste à remplacer les sources lumineuses traditionnelles (halogènes, incandescentes, tubes lumineux, vapeur de mercure, etc.) par des luminaires LED. Il s'agirait de mettre en place des sources économes distinguées par leur efficacité énergétique élevée.

Les bâtiments scolaires, plus précisément les salles de classe, ont bénéficié en règle générale d'un éclairage avec tubes lumineux. Ces lampes fluorescentes sont désormais interdites à l'importation en Suisse et dans l'UE à cause du mercure qu'elles contiennent. Afin de ne pas péjorer l'exploitation future des locaux scolaires, un investissement massif devra être consenti ces prochaines années afin de remplacer les sources actuelles.

Selon la configuration des sites et leurs spécificités techniques, il est prévu des systèmes fonctionnant sur la base d'un détecteur de présence et selon la lumière du jour. La solution de reconvertir les anciens luminaires sera préconisée dans la mesure du possible. Dans les autres cas, un remplacement du système complet est prévu. Les luminaires et ampoules lumineuses ayant fait leur temps seront recyclés.

Selon la nature des prestations à réaliser, des subventions fédérales et/ou communales seront demandées pour chacun des projets. Les montants ont été estimés et figurent dans le tableau ci-dessous.

Le remplacement des sources lumineuses devrait comporter des nettes économies d'énergie. Les estimations faites par des spécialistes situent cette valeur, pour les classes et salles de gymnastique, autour du 60% de la consommation actuelle. Pour l'ensemble de projets cités ci-dessous, et sous l'angle financier, les économies sont estimées à CHF 18'820.- par année. Cette économie sera intégrée au plan climat lors de la procédure budgétaire 2027.

En 2025, une demande complémentaire de nature analogue a été déposée. La totalité des travaux prévus au moment de la demande ont été réalisés dans l'intervalle. Les sites suivants ont été identifiés et font partie de la présente demande de financement :

Collège	Locaux concernés	Devis (TTC)	Estimation Subv. Equiwatt
Belvédère	Gymnastique	12'000	2'691
Béthusy	Bâtiment A et D	100'000	20'000
Entre-Bois	Site	83'000	18'395
Rouvraie	42 classes et locaux technique	73'000	15'395
Total		268'000	56'481

Collège de la Croix-d'Ouchy - Transition énergétique Raccordement du collège au réseau de chauffage à distance (CAD)

Budget				CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
35.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	8'209'400,-	CHF	-614'300,-	CHF	276'700,-
35.318	Honoraires et prestations de services	CHF	11'035'900,-	CHF	-511'500,-	CHF	0,-
35.319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers	CHF	579'700,-	CHF	1'782'900,-	CHF	178'300,-

Sinistre de la chaudière gaz du collège de la Croix d'Ouchy – remplacement de la source énergétique – raccordement au chauffage à distance.

La présente demande fait suite à l'explosion du foyer de la chaudière à gaz, consécutive à un dysfonctionnement du système de régulation. Cet événement n'a heureusement occasionné que des dommages matériels. Les dégâts constatés concernent le corps principal de la chaudière, ainsi que le descellement du conduit de cheminée.

Compte tenu de l'état de l'installation à la suite de ce sinistre, des travaux de remplacement et de remise en conformité des équipements concernés s'avèrent nécessaires, afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'installation de chauffage.

En l'état, la chaudière existante, mise en service en 1982, est irréparable et ne peut être maintenue en exploitation. Compte tenu du déploiement du réseau de chauffage à distance dans le quartier, il semble opportun de profiter de cette situation pour raccorder le collège existant à cette infrastructure et ainsi abandonner le recours aux énergies fossiles.

Il est par ailleurs proposé de dimensionner les conduites dès à présent, afin d'anticiper les besoins du projet du collège voisin de Beau-Rivage (18 classes, des salles spéciales, une salle de gymnastique) et d'optimiser les futures interventions sur le réseau.

Afin d'assurer le chauffage du collège avec cette nouvelle source d'énergie pour l'automne 2026, le SEP a rapidement pris contact avec les services du CAD et mandaté un bureau d'ingénieur en chauffage pour les aspects techniques et de direction des travaux. Nous avons fait établir des appels d'offres pour les divers corps de métiers intervenants. À ce stade, nous sommes en mesure de vous soumettre les montants sur la base d'offres concurrentielles du marché.

Accompagnement RH Direction EJQ

Budget				CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
35.318	Honoraires et prestations de services	CHF	11'035'900,-	CHF	-511'500,-	CHF	-32'700,-

[Voir détail sous division 33 « Secrétariat général EJQ »](#)

36 SERVICE DE SANTÉ ET PRÉVENTION**360 OFFICE DE SANTÉ**Accompagnement RH Direction EJQ

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
360.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	56'800,-	CHF	0,-	CHF	-2'500,-

[Voir détail sous division 33 « Secrétariat général EJQ »](#)

37 SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIREAccompagnement RH Direction EJQ

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
37.318	Honoraires et prestations de services	CHF	163'600,-	CHF	0,-	CHF	-3'000,-

[Voir détail sous division 33 « Secrétariat général EJQ »](#)

51 SERVICE QUARTIERS, JEUNESSE ET FAMILLESAuxiliaires Bureau de détermination des revenus (BDR) - nouvelle politique tarifaire et 1re détermination des revenus

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
51.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	9'395'700,-	CHF	0,-	CHF	129'300,-
51.303	Assurances sociales	CHF	843'600,-	CHF	0,-	CHF	11'700,-
51.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	1'080'200,-	CHF	0,-	CHF	17'000,-
51.305	Assurances accidents et maladie	CHF	27'100,-	CHF	0,-	CHF	400,-

Dans le cadre de la consolidation du Bureau de détermination des revenus (BDR), la Municipalité a validé le renforcement de cette unité afin de lui permettre d'assurer ses missions actuelles et de préparer l'extension progressive de son périmètre. A terme, le BDR a vocation à devenir l'organe responsable de la détermination et du contrôle des revenus des ménages pour l'ensemble des prestations du Réseau-L, y compris celles du parascolaire.

Cette demande de crédit supplémentaire vise à couvrir le transfert de 2.8 ept du Service de la petite enfance (SPE) vers le Service quartiers, jeunesse et familles (QJF). Les transferts de postes prennent effet au 1^{er} juillet 2026 et le coût est entièrement compensé par la diminution au prorata temporis des charges salariales du SPE.

Voir aussi sous division 34 « Service de la petite enfance »

Accompagnement RH Direction EJQ

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
51.318	Honoraires et prestations de services	CHF	1'995'200,-	CHF	0,-	CHF	-4'100,-

Voir détail sous division 33 « Secrétariat général EJQ »

Nouvelle convention de subventionnement Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) pour la période de 2026-2030 et annuités 2026

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
51.365	Aides et subventions à des institutions privées	CHF	14'631'400,-	CHF	0,-	CHF	399'100,-

Dans le cadre du reconventionnement de la FASL pour la période 2026-2030, la présente demande vise à porter le montant de la subvention annuelle de CHF 10'343'400.- à CHF 10'612'100.-.

Cette augmentation de CHF 268'700.- correspond à l'adaptation du montant conventionné retenu dans le cadre de la nouvelle convention de subventionnement. Elle permet d'assurer le financement des missions confiées à la FASL, de garantir la continuité des prestations d'animation socioculturelle de proximité dans les quartiers lausannois et d'assurer la stabilité du dispositif pour la période 2026-2030. Cette augmentation fait suite à l'engagement de la Municipalité de proposer, une fois les comptes 2025 bouclés et la nouvelle convention finalisée, un financement structurel permettant de garantir la couverture des charges durant la période de validité de la nouvelle convention.

Par ailleurs, conformément aux principes retenus, ce crédit supplémentaire comprend également la couverture de l'annuité 2026 selon l'échelle salariale en vigueur à la FASL, pour un montant de CHF 130'400.-, charges patronales comprises.

Le crédit supplémentaire sollicité s'élève ainsi à CHF 399'100.- au total.

Adaptation de la subvention à la fondation de l'Espace des inventions

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
51.365	Aides et subventions à des institutions privées	CHF	14'631'400,-	CHF	0,-	CHF	68'000,-

Dans le cadre de l'adaptation des conditions de rémunération du personnel de monitorat des centres aérés, faisant suite à l'abrogation de la dérogation à l'IA-RPAC 81.04 applicable au monitorat auxiliaire des activités vacances (DAV), la fondation de l'Espace des inventions (EDI) a aligné ses barèmes de rémunération sur ceux appliqués par la Ville. Cette adaptation est nécessaire afin de garantir des conditions de rémunération équivalentes entre le personnel de l'EDI et celui du DAV et de maintenir le volume de prestations attendu dans le cadre de l'offre des centres aérés.

L'impact financier de cette adaptation est estimé à CHF 88'000.-. Compte tenu des revenus supplémentaires estimés à CHF 20'000.-, le montant net à prendre en charge par la Ville s'élève à CHF 68'000.

Dès lors, un crédit supplémentaire non compensé de CHF 68'000.- est sollicité pour l'année 2026.

6. FINANCES ET MOBILITE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			Services			
			38	41	42	
			Secrétariat général FIM	Service de la mobilité et de l'aménage- ment des es- paces pu- blics	Service de la propreté ur- baine	
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploita- tion	51'600		300'000	351'600
	303	Assurances sociales	5'100		27'200	32'300
	304	Caisses de pensions et de pré- voyance	2'000		39'500	41'500
	305	Assurances accidents et maladie	300		1'500	1'800
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire			-25'400	-25'400
	316	Loyers, fermages et redevances d'uti- lisation		-500	55'000	54'500
	318	Honoraires et prestations de services			-55'000	-55'000
		Total des charges	59'000	-500	342'800	401'300
	436	Remboursements de tiers	-13'000		-85'000	-98'000
		Total des revenus	-13'000		-85'000	-98'000
TOTAL PAR SERVICE			46'000	-500	257'800	303'300
Page du préavis			page 36	page 37	page 37	

38 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL FIM

Remplacement – Congé maternité Secrétariat général FIM (SGFIM)

		Budget		CS 1re série (y c. in- dexat.)		Crédit suppl.	
38.301	Personnel administratif et d'exploita- tion	CHF	1'928'000,-	CHF	0,-	CHF	11'600,-
38.303	Assurances sociales	CHF	173'600,-	CHF	0,-	CHF	1'100,-
38.304	Caisses de pensions et de pré- voyance	CHF	271'900,-	CHF	0,-	CHF	500,-
38.305	Assurances accidents et maladie	CHF	5'600,-	CHF	0,-	CHF	100,-

Afin d'assurer ses différentes missions et le bon fonctionnement du Secrétariat général des finances et de la mobilité, le service doit recourir à du personnel auxiliaire pour pallier une absence longue durée pour raison de congé maternité.

La collaboratrice en congé maternité ayant déjà connu des arrêts, son remplacement nécessite l'engagement d'un ou d'une auxiliaire jusqu'à sa reprise en fonction.

En cas d'accouchement sur cet exercice, les allocations pour pertes de gain versées par la caisse de compensation seraient enregistrées sur la rubrique 436.

Remplacement congé maternité

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
38.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	1'928'000,-	CHF	0,-	CHF	40'000,-
38.303	Assurances sociales	CHF	173'600,-	CHF	0,-	CHF	4'000,-
38.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	271'900,-	CHF	0,-	CHF	1'500,-
38.305	Assurances accidents et maladie	CHF	5'600,-	CHF	0,-	CHF	200,-
38.436	Remboursements de tiers	CHF	-26'000,-	CHF	0,-	CHF	-13'000,-

Afin d'assurer ses différentes missions et le bon fonctionnement du Secrétariat général des finances et de la mobilité, le service doit recourir à du personnel auxiliaire pour pallier une absence de longue durée. En effet, le remplacement d'une collaboratrice en congé maternité nécessite l'engagement d'un auxiliaire pour une durée totale de neuf mois.

L'impact financier sur l'exercice 2026 s'élève à CHF 45'700.-. Une recette concomitante, estimée à CHF 13'000.-, sera enregistrée sous la rubrique 436 au titre des allocations pour perte de gain versées par la Caisse de compensation.

41 SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Diverses demandes compensées

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
41.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	193'600,-	CHF	-14'500,-	CHF	-500,-

[Voir détail sous division 32 « Organisation et informatique »](#)

42 SERVICE DE LA PROPRETÉ URBAINE

422 CENTRE INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DÉCHETS

Salaires

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
422.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF	11'509'300,-	CHF	0,-	CHF	300'000,-
422.303	Assurances sociales	CHF	1'039'900,-	CHF	0,-	CHF	27'200,-
422.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF	1'485'100,-	CHF	0,-	CHF	39'500,-

422.305	Assurances accidents et maladie	CHF	58'600,-	CHF	0,-	CHF	1'500,-
422.436	Remboursements de tiers	CHF	-256'900,-	CHF	0,-	CHF	-85'000,-

Le Service de la propreté urbaine sollicite l'octroi d'un crédit supplémentaire sur le compte Traitements pour la division du Centre intercommunal de gestion des déchets du service.

Le service a dû faire appel à des auxiliaires afin d'assurer ses missions. Des collaborateurs sont absents pour maladie et accident longue durée. Ce dépassement, non prévisible au moment de l'établissement du budget, est partiellement compensé par des remboursements d'assurances perte de gain et accidents.

Loyers et location licences informatiques

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
422.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	99'100,-	CHF	0,-	CHF	55'000,-
422.318	Honoraires et prestations de services	CHF	8'569'800,-	CHF	0,-	CHF	-55'000,-

Le Service de la propreté urbaine s'est doté d'un outil de planification, de pesage et de logistique dans les derniers camions. La solution retenue par le Service d'organisation et d'informatique (SOI) a été décidée en début d'année 2026. Le Service de la propreté urbaine doit payer des licences pour l'utilisation des logiciels.

Ces dépenses peuvent être compensées par du disponible sur le compte 318.

423 PROPRETÉ DU DOMAINE PUBLIC

Transfert du budget d'entretien de PUR à GER pour le bâtiment Béthusy 14

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
423.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	190'100,-	CHF	0,-	CHF	-25'400,-

Le bâtiment sis à Béthusy 14 avait été transféré administrativement du Service de la propreté urbaine (PUR) au Service des gérance (GER). Un loyer est facturé depuis lors par GER pour PUR. Ne reste que le budget d'entretien à transférer, ce qui fait l'objet de ce crédit supplémentaire.

GER a calculé le budget d'entretien à CHF 25'400.- en se basant sur les valeurs ECA du bâtiment.

[Voir aussi sous division 29 « Service des gérances »](#)

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			Services		
			44	46	
			Secrétariat général SIL	Commer- cial	
NATURE	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	40'000		40'000
	317	Réceptions, manifestations et notes de frais	10'000	-10'000	0
	318	Honoraires et prestations de services	-36'000	-4'000	-40'000
		Total des charges	14'000	-14'000	0
	435	Ventes et prestations de service	-200'000	200'000	0
		Total des revenus	-200'000	200'000	0
		TOTAL PAR DIRECTION	-186'000	186'000	0
		Page du préavis	page 39	page 40	

44 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL SIL

Entretien des bornes publiques

Budget				CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
44.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	CHF	47'300,-	CHF	0,-	CHF	40'000,-
44.318	Honoraires et prestations de services	CHF	5'347'300,-	CHF	0,-	CHF	-40'000,-

Les coûts d'entretien, de maintenance et de dépannage des bornes de recharge publiques s'avèrent plus élevés que prévus en 2026. Il y a plusieurs raisons à cela :

- le fournisseur des bornes que nous opérons a modifié ses conditions de service après-vente, exigeant des contrats de service payants, qui n'avaient pas été prévus au budget ;
- le nombre de pannes qui se sont produites en 2026 est plus élevé que prévu, probablement en raison d'une modification du système de gestion des bornes survenu au 2ème semestre 2025 ;
- certaines réparations imprévues et coûteuses ont dû être effectuées suite à des actes de vandalisme.

Transfert des activités liées aux partenaires institutionnels

Budget				CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
44.317	Réceptions, manifestations et notes de frais	CHF	99'300,-	CHF	0,-	CHF	10'000,-
44.318	Honoraires et prestations de services	CHF	5'347'300,-	CHF	0,-	CHF	4'000,-

44.435	Ventes et prestations de service	CHF	-15'023'300,-	CHF	0,-	CHF	-200'000,-
--------	----------------------------------	-----	---------------	-----	-----	-----	------------

Dans le cadre du transfert du poste de responsable des partenaires institutionnels du service Commercial (COM) vers le service Secrétariat général (SGSIL), effectif au 1er décembre 2025, il convient de procéder au transfert du budget 2026 y afférent. Ce changement organisationnel n'avait pas été identifié lors de l'élaboration du budget 2026.

[Voir aussi sous division 46 « Service commercial »](#)

46 SERVICE COMMERCIAL

Transfert des activités liées aux partenaires institutionnels

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
46.317	Réceptions, manifestations et notes de frais	CHF	204'900,-	CHF	0,-	CHF	-10'000,-
46.318	Honoraires et prestations de services	CHF	13'756'800,-	CHF	0,-	CHF	-4'000,-
46.435	Ventes et prestations de service	CHF	-237'563'800,-	CHF	0,-	CHF	200'000,-

[Voir détail sous division 44 « Secrétariat général SIL »](#)

8. MULTIDIRECTIONS

Impact du préavis Digital Workplace

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
102.365	Aides et subventions à des institutions privées	CHF	1'123'200,-	CHF	0,-	CHF	-9'800,-
11.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	41'300,-	CHF	-3'000,-	CHF	-4'500,-
12.309	Autres charges des autorités et du personnel	CHF	11'600,-	CHF	0,-	CHF	-1'000,-
12.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	241'100,-	CHF	0,-	CHF	-2'800,-
12.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	142'600,-	CHF	0,-	CHF	-1'600,-
12.318	Honoraires et prestations de services	CHF	505'800,-	CHF	0,-	CHF	-5'000,-
13.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	825'900,-	CHF	0,-	CHF	-6'400,-
14.313	Autres fournitures et marchandises	CHF	6'500,-	CHF	0,-	CHF	-4'000,-
15.318	Honoraires et prestations de services	CHF	29'000,-	CHF	0,-	CHF	-600,-
160.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	29'100,-	CHF	0,-	CHF	-5'600,-
17.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	2'389'900,-	CHF	0,-	CHF	-59'900,-
18.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	667'800,-	CHF	0,-	CHF	-21'200,-
19.318	Honoraires et prestations de services	CHF	61'000,-	CHF	0,-	CHF	-3'900,-
200.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	54'200,-	CHF	0,-	CHF	-2'500,-
203.318	Honoraires et prestations de services	CHF	151'700,-	CHF	0,-	CHF	-2'100,-
22.318	Honoraires et prestations de services	CHF	140'100,-	CHF	0,-	CHF	-1'900,-
23.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	168'300,-	CHF	-12'200,-	CHF	-11'000,-
250.318	Honoraires et prestations de services	CHF	17'800,-	CHF	0,-	CHF	-1'400,-
251.318	Honoraires et prestations de services	CHF	9'000,-	CHF	0,-	CHF	-1'000,-
50.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	97'700,-	CHF	0,-	CHF	-4'400,-
27.318	Honoraires et prestations de services	CHF	994'800,-	CHF	0,-	CHF	-2'800,-
28.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	57'500,-	CHF	0,-	CHF	-2'900,-
29.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	13'727'000,-	CHF	0,-	CHF	-4'900,-
30.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	30'500,-	CHF	0,-	CHF	-2'000,-
30.318	Honoraires et prestations de services	CHF	338'900,-	CHF	0,-	CHF	-2'500,-
31.306	Indemnisation et remboursement de frais (autorités et personnel) - Forfait	CHF	130'500,-	CHF	0,-	CHF	-22'200,-
32.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	4'412'800,-	CHF	-55'200,-	CHF	335'000,-
32.490	Imputations internes	CHF	-3'240'100,-	CHF	0,-	CHF	-44'500,-
340.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	3'020'100,-	CHF	0,-	CHF	-62'900,-
38.318	Honoraires et prestations de services	CHF	40'000,-	CHF	0,-	CHF	-1'400,-

39.318	Honoraires et prestations de services	CHF	1'434'200,-	CHF	0,-	CHF	-4'400,-
400.318	Honoraires et prestations de services	CHF	1'869'100,-	CHF	0,-	CHF	-5'700,-
41.313	Autres fournitures et marchandises	CHF	785'000,-	CHF	-58'800,-	CHF	-12'200,-
420.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	116'300,-	CHF	0,-	CHF	-2'300,-
422.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	99'100,-	CHF	0,-	CHF	-2'700,-
423.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	CHF	656'800,-	CHF	0,-	CHF	-2'600,-
43.313	Autres fournitures et marchandises	CHF	985'200,-	CHF	0,-	CHF	-8'400,-

Le rapport-préavis No 2025/47 « Digital Workplace : évolution de l'espace de travail numérique et collaboratif » prévoit dans son financement un impact auprès de tous les services dont les licences Microsoft financées par le budget du SOI.

Ce crédit supplémentaire propose donc l'impact 2026 compensé par ces services au prorata des besoins réellement utilisés en 2026 et prend en compte la mise à jour du nombre de comptes utilisateurs par service.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

			Directions				
			Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Logement, Environnement et Architecture	Finances et mobilité	
NATURE	506	Mobilier, machines, véhicules	38'800	231'000	35'000	-101'000	203'800
		Total des charges	38'800	231'000	35'000	-101'000	203'800
	661	Véhicules, machines et matériel - Recettes		-120'000			-120'000
		Total des revenus		-120'000			-120'000
		TOTAL PAR DIRECTION	38'800	111'000	35'000	-101'000	83'800
Page du préavis			page 43	page 44	page 45	page 46	

1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

13. BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Achat bibliobus électrique

			Budget	CS 1re série (y c. in-dexat.)		Crédit suppl.	
13.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	0,-	CHF	0,-	CHF	38'800,-

Le préavis 2024/37 relatif aux autorisations d'achat pour l'année 2025, adopté le 10 octobre 2024 par le Conseil communal, prévoit l'acquisition d'un bibliobus électrique.

Cette acquisition a été traitée par le Service d'achats et logistique de la Ville (SALV), sur la base d'un cahier des charges établi en collaboration avec le Service Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne (BAVL), en fonction des besoins identifiés.

L'appel d'offres, conduit selon une procédure sur invitation, a été régulièrement mené. À l'issue de la procédure, le choix s'est porté sur un camion électrique IVECO 50C14E P.

Le montant global de l'achat s'élève à CHF 206'300 TTC. Il se compose de la manière suivante :

- CHF 97'500.-, correspondant au montant prévu dans le préavis n° 2024/37 « Autorisations d'achat des véhicules pour l'exercice 2025 » ;
- CHF 70'000.-, financés par le Fonds CO₂ destiné à l'acquisition de véhicules propres ;
- CHF 38'800 TTC.-, correspondant à l'équipement intérieur du bibliobus, lequel n'était pas compris dans l'autorisation d'achat initiale.

Ce dernier montant fait aujourd'hui l'objet d'un crédit supplémentaire sur les autorisations d'achat. Celui-ci est entièrement compensé par le budget de fonctionnement 2026 du BAVL, sous la rubrique 313 « Autres fournitures et marchandises ».

Voir aussi sous chapitre A. Budget de fonctionnement, division 13 « Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne »

2. SECURITE ET ECONOMIE

17 CORPS DE POLICE

Remplacer un véhicule de la brigade canine du Corps de police

		Budget		CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
17.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	939'300,-	CHF	0,-	CHF	101'000,-

Le fourgon VW T6 de la brigade canine est hors service. Avec plus de 300'000 kilomètres et plus de 10 ans, et compte tenu du prix de pour remplacer le moteur (CHF 16'000.- sans compter le travail), il ne paraît pas opportun de réparer ce véhicule.

Le remplacement de ce fourgon par un véhicule du type SUV est indispensable. En effet, la brigade canine a besoin d'un véhicule proposant un volume de chargement important, afin de pouvoir mettre 2, voir 3 chiens ainsi que le matériel de travail et/ou d'entraînement. Ce véhicule doit également offrir une autonomie et puissante suffisante pour des déplacements hors cantons ainsi qu'une traction 4X4 pour permettre des entraînements en campagne.

Pour information, la brigade a à disposition deux autres véhicules de service. Or, la brigade canine de Lausanne assure entre 17 et 20 semaines par années de permanences au niveau cantonal. Durant ces permanences, un véhicule est utilisé (et donc bloqué) par le binôme de piquet et l'autre véhicule est utilisé pour la patrouille qui assure l'intervention. Sans un troisième véhicule il est donc difficile d'assurer les entraînements des chiens qui ont lieu pour une grande partie à l'extérieur de la Ville, d'autant plus que ces voitures n'ont pas assez de place pour transporter deux chiens et du matériel d'entraînement. A cela s'ajoute les engagements du chien passif stups (Tango) lequel travail selon un horaire plus souple et doit souvent se déplacer pour ses engagements (prisons, opérations en centre-ville, etc...).

Compte tenu du besoin et de l'urgence, le Service des achats et logistique (SALV) a pu dépanner la brigade canine de manière ponctuelle en lui mettant à disposition un véhicule du pool de véhicules de la ville. Néanmoins, comme ce véhicule est souvent sollicité par d'autres service car c'est un des seuls du pool à avoir un volume de chargement important, il ne pourra pas être mis à disposition de la brigade canine de manière continue, ni sur le long terme. Par ailleurs, ce véhicule, équipé de manière temporaire avec des caisses de transport en plastique, fixées à l'aide de sangles, n'offre aucune sécurité aux chiens en cas de choc. Cette voiture ne constitue donc pas une solution pérenne de remplacement, raison pour laquelle le SALV a été sollicité par le Corps de police afin d'analyser la possibilité d'achat d'une SUV. Le modèle électrique KIA EV9, avec un montant de CHF 100'670.- serait à même de répondre de manière satisfaisante aux besoins de la brigade canine.

Cet achat ne figure pas dans le préavis N°2025/32 « Autorisation d'Achats 2026 » voté par le Conseil communal. Toutefois, cette dépense est entièrement compensée par la non-dépense de la réserve pour machine et véhicule qui est inscrite au préavis N°2025/32 et dont le disponible est de 239'500.- (Projet 43403001700)

[Voir aussi sous division 43 « Service achat et logistique »](#)

18 PROTECTION ET SAUVETAGE**Remplacement d'un véhicule de type Service Médical d'Urgence et de Réanimation (SMUR)**

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
18.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	650'100,-	CHF	192'000,-	CHF	120'000,-
18.661	<i>Véhicules, machines et matériel - Recettes</i>	CHF	-350'000,-	CHF	-192'000,-	CHF	-120'000,-

La Direction générale de la santé (DGS) souhaite renforcer le dispositif cantonal des véhicules de type SMUR. À cet effet, elle a mandaté le service d'ambulances du Service de protection et sauvetage d'acquiescer un véhicule supplémentaire dans les meilleurs délais. Devisé à CHF 120'000.-, ce véhicule sera subventionné à 100% par la DGS et remboursé à réception des factures. Cet achat n'ayant pas été prévu lors de l'élaboration des autorisations d'achats, un crédit supplémentaire entièrement compensé s'avère indispensable.

21 SERVICE DE L'EAU**210 EAU POTABLE****Achats informatiques**

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
21.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	164'900,-	CHF	0,-	CHF	10'000,-

Demande d'augmentation des autorisations d'achat 2026 pour l'achat du matériel informatique (tablettes, ordinateurs) au Service de l'eau.

[Voir aussi sous chapitre A. Budget de fonctionnement, division 210 « Eau potable »](#)

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE**31 SERVICE DES PARCS ET DOMAINES****Modification des autorisations d'achat Machines et matériel 2026**

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
31.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	1'407'000,-	CHF	0,-	CHF	0,-

Dans le cadre des autorisations d'achat des machines et du matériel pour 2026, le Service des parcs (SPADOM) et domaines souhaite modifier sa liste de demandes d'acquisition concernant deux machines. Les autorisations d'achat 2026 comportaient l'acquisition d'un plateau de tonte et un tour à bois.

Le SPADOM souhaite remplacer le plateau de tonte par un robot de tonte pour les surfaces sportives. En effet, cette machine avait été inscrite aux autorisations d'achat en prévision de l'achat des nouveaux tracteurs électriques. Toutefois, après des tests effectués en ce début d'année, il apparaît que les anciens plateaux de tontes fonctionnent parfaitement pour les nouveaux tracteurs.

Pour ce qui est du tour à bois, il avait été inscrit aux autorisations d'achat en raison d'un problème sécuritaire qui a finalement pu être réglé en procédant à un aménagement adéquat sur la machine actuelle. Le SPADOM souhaite le remplacer par une citerne d'arrosage dédiée aux arbres nouvellement plantés dans le cadre de l'objectif canopée.

Ces deux achats permettent de répondre aux objectifs du plan climat voulu par la Municipalité.

Ces achats sont donc entièrement compensés par le non-achat du tour à bois et du plateau de tonte, et de de l'économie sur le renouvellement d'une motofaucheuse.

32 SERVICE D'ORGANISATION ET D'INFORMATIQUE

Achats de postes de travail – 2026

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
32.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	712'600,-	CHF	0,-	CHF	35'000,-

Pour faire face aux prochaines ouvertures de cet été dans le domaine parascolaire et afin de mettre à jour le parc informatique du service, il a été identifié d'acheter une quinzaine de portables (dont certains avec Dock-in) sur tous les sites concernés selon la liste annexée.

Le budget des autorisations d'achats pour 2026 (CHF 28'492.14) pour le Service des écoles et du parascolaire étant à ce jour épuisé, cette demande de crédit supplémentaire totalement compensée par le budget ordinaire du service est indispensable, afin de permettre au Service d'organisation et d'informatique (SOI) d'effectuer les achats.

[Voir aussi sous chapitre A. Budget de fonctionnement division 35 « Service des écoles et parascolaire »](#)

6. FINANCES ET MOBILITE

41 SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Remplacement véhicule RM286

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
41.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	110'000,-	CHF	0,-	CHF	45'000,-

Un véhicule utilitaire de l'équipe « Exploitation » du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics a été accidenté. Le devis pour la réparation du véhicule étant au moins équivalent à sa valeur, il a été décidé de ne pas le réparer.

Le véhicule étant nécessaire à la réalisation des missions du service, il doit être remplacé. L'acquisition du nouveau véhicule sera financée par l'enveloppe « Réserve pour imprévus » du préavis No 2025/32 « Autorisations d'achats 2026 ».

Cet achat ne figure pas dans le préavis voté, toutefois cette dépense sera intégralement compensée par la non-dépense de l'enveloppe « Réserve pour imprévus » dont le disponible est de CHF 239'500.-.

[Voir aussi sous division 43 « Service achat et logistique »](#)

42 SERVICE DE LA PROPRETÉ URBAINEAcquisition petit camion benne à ordures ménagères (BOM)

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
42.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	3'624'100,-	CHF	0,-	CHF	0,-

Afin de respecter la politique communale en matière d'achat de nouveaux véhicules, le CID doit trouver une alternative aux camions de 230cm de largeur qui n'existent pas en motorisation électrique. Cette caractéristique est essentielle pour poursuivre la collecte des déchets en porte-à-porte de par la configuration et l'encombrement des rues lausannoises. L'acquisition d'un petit camion BOM répondrait au besoin des tournées de collecte dans les rues dites étroites à Lausanne et qui correspondent à 1/3 des rues.

Cet achat ne figure pas au préavis N° 2025/32 « Autorisations d'Achats 2026 » voté par le Conseil communal. Toutefois, cette dépense est compensée par l'économie effectuée par :

1. CHF 313'000.- sur projet 42403000100 (CID6 – VD7820 Poids lourd benne à ordures ménagères) ;
2. CHF75'000.- sur projet 42403000300 (PUR – AA2026 – CID87 – VD98 Chargeuse à pneus).

43 SERVICE ACHAT ET LOGISTIQUE DE LA VILLEAchat d'un micro-véhicule pour le pool véhicules

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
43.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	2'241'500,-	CHF	0,-	CHF	0,-

1. Véhicule concerné et coût

Le Pool de véhicules du Service d'achat et logistique (SALV) souhaite acquérir un micro-véhicule pour un montant de 12'500.-TTC afin de le mettre à disposition pour les déplacements professionnels. Ce véhicule présente une faible empreinte carbone et son gabarit de très petite taille à la particularité de répondre spécifiquement aux déplacements urbains.

Cet achat ne figure pas dans le préavis N°2025/32 « Autorisation d'Achats 2026 » voté par le Conseil communal. Toutefois, cette dépense est entièrement compensée par la non-dépense de la réserve pour machine et véhicule qui est inscrite au préavis N°2025/32 et dont le disponible est de 252'000.-

Remplacer un véhicule de la brigade canine du Corps de police

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
43.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	2'241'500,-	CHF	0,-	CHF	-101'000,-

[Voir détail sous division 17 « Corps de police »](#)

Remplacement véhicule RM286

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
43.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	2'241'500,-	CHF	0,-	CHF	-45'000,-

Voir détail sous division 41 « Mobilité et aménagements publics »

Achat bus de transport 17 places

Budget				CS 1re série (y c. indexat.)		Crédit suppl.	
43.506	Mobilier, machines, véhicules	CHF	2'241'500,-	CHF	0,-	CHF	0,-

L'unité transport à besoin de renouveler le bus de transport de 17 places utilisé lors des déplacements officiels ainsi que pour diverses autres missions de transport de personnes. L'état actuel de ce véhicule nécessite son remplacement et serait remplacé par une motorisation électrique.

Cet achat figure dans le préavis N° 2025/32 « Autorisation d'achats 2026 » voté par le Conseil communal (projet 43403000900). Cette dépense est entièrement compensée par la non-dépense du Tracteur qui est inscrit au préavis N° 2025/32 et dont le disponible est de CHF 140'000.- (projet 43403000500).

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

**

Néant

2. Impact sur le climat et le développement durable

Ce préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

3. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

4. Aspects financiers

4.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

4.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce préavis a une incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville, voir détail dans le chapitre A. Budget de fonctionnement

5. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2026/68 de la Municipalité, du 8 octobre 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinées à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de fonctionnement 2026 au net pour CHF 2'956'700.- et sur les autorisations d'achats au net pour CHF 83'800.-.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter